



Bac pro 3 ans

la contre réforme de l'enseignement professionnel est là !
et on peut la résumer ainsi :

économies !

Au moment où le ministre décide face à la pression de reporter la mise en place de la réforme des lycées, la contre réforme du Bac pro 3 ans, s'avance et se précise contre vents et marées, mais avec aussi des soutiens (**voir ci contre**) qui ne peuvent que laisser songeurs.

Alors chers collègues **mais aussi et surtout chers élèves** à quelle sauce allez vous être mangés ?

Premier constat et il est de taille, **avant les élèves apprenaient trop !** Avec le nouveau bac pro, ils apprendront moins et mieux grâce à l'aide individualisée! Regardons cet extrait de la grille **horaire** :

	Bac pro industriel (Sciences)			Bac pro tertiaire (LV 2)		
	Bep + Bac	Bac 3 ans		Bep + Bac	Bac 3 ans	
Enseignement Pro	1737	1152	moins 34%	1767	1152	moins 35%
Français HG+ECJS	562	380	moins 32%	633	380	moins 40%
Accompagnement/Aide	30	210	Plus 700%	30	210	Plus 700%

Second constat, cette réforme est donc faite pour le bien de nos élèves et elle le prouve. Prenons à nouveau deux exemples :

« Les élèves seront plus au contact du monde professionnel ». **Ainsi, les périodes de formation en entreprise augmentent et passent à 22 semaines** pour 3 ans pour toutes les filières (19 semaines sur 4 ans antérieurement pour certaines d'entre elles). **Et là au vu de nos expériences, des questions se posent** sur la qualité des PFE, leur suivi, leur évaluation, leur rémunération mais aussi sur La capacité des entreprises à accueillir des jeunes en formation (surtout en classe de seconde).

« **Aucun élève ne sortira plus sans diplôme de l'éducation nationale** » Eh oui **avec le nouveau bac pro, plus de déchet** car si l'élève rate sa seconde pro, il pourra aller en seconde année de Cap (quand il existe ce qui ne sera pas le cas pour le domaine de la bureautique !). S'il rate sa première, il aura la possibilité d'obtenir un BEP (en CCF !) qui malgré une charge patronale (« *le BEP est un diplôme national à finalité professionnelle* ») reste pour l'instant « *un diplôme national qui atteste d'une qualification professionnelle* ». Enfin si notre élève réussit à arriver en Bac Pro, il sera sûr de l'avoir ! Parce qu'à l'issue de

Compte rendu du Conseil Interprofessionnel Consultatif du CIC du 8 décembre 2008

« Parmi les syndicats enseignants, signataires du relevé de décision proposé par Xavier Darcos, le Snetaa, absent lors des votes de l'après midi, n'est pas intervenu. Seul le Sgen CFDT a défendu âprement la réforme dans le cours des débats. »

l'épreuve de « bac à lauréat » passée pour partie en CCF, notre élève s'il a échoué pourra passer un oral de rattrapage.

Troisième constat : les **redoublements** qui coûtent si chers seront **terminés**. En cas de difficultés scolaires, nombreuses chez les élèves de lycée professionnel, nous devons les résoudre grâce au remède magique qui s'appelle aide individualisée (vous pratiquez déjà non !).

Quatrième constat : nos élèves, pour obtenir un diplôme, seront **évalués en quasi-totalité sous la forme de CCF** qui, il faut bien le dire, ont toujours été un gage **d'inégalité républicaine** malgré la bonne volonté des collègues d'harmoniser leurs notes par le haut.....

Aussi, avec cette réforme nos chers, **nos très chers élèves** n'auront **pas le droit à de la confiture**. **En apparence**, on pourrait dire que l'on se trompe car les tertiaires pourront faire une seconde langue mais pas de sciences **au contraire** des industriels qui eux ne feront pas de seconde langue. **De plus**, les programmes ont changé et se rapprochent

pour les matières générales de ceux des lycées généraux et techniques (peut-être est-ce pour faciliter les passerelles ?) mais ils sont plus restrictifs et font perdre une certaine forme de liberté pédagogique. **Ainsi** la formation de nos élèves sera sans doute

meilleure avec une année en moins et certainement plus apte à concurrencer l'apprentissage et ses 50% d'échecs.

Dès lors, à quoi sert cette réforme qui même dans sa **mise en place n'a rien de pédagogique**. Saviez-vous que « *dès la entrée 2009, les arrêtés prévoient que les premières du bac pro 3 ans soient composées avec des élèves issus : des BEP 2 ans, des CAP 2 ans et de seconde professionnelle expérimentale du bac pro 3 ans.* ». **Ainsi**, « *comment un élève n'ayant pas suivi le programme de seconde bac pro 3 ans pourra-t-il suivre dans de bonnes conditions celui de première ?* ». Et on ne vous parle pas du nombre d'élèves par classe qui n'a pas été défini : 24 ? 30 en industriel comme en tertiaire ? Et on ne vous parle pas non plus des dédoublements !

Alors avez-vous compris, à quoi elle sert cette réforme? (Cochez la bonne case)

« Comme le Recteur Daniel Bloch (qui sait de quoi il parle puisqu'il est à l'origine de la création des bacs professionnels), nous pensons que fondamentalement la réforme n'est qu'un habillage **pour supprimer des postes.** »

- à faire des éconocrocs.
- à améliorer le sort futur de nos élèves car ils auront tous un diplôme.
- à mentir aux élèves et à leurs parents sur le niveau des formations proposées.

Et là si vous répondez mal, vous entendrez le ministre vous traite de rétrogrades, de conservateurs, de passésistes qui ne proposent rien.

Pourtant, nous ne sommes pas contre une réforme qui **réhabilite l'enseignement professionnel** aux yeux du plus grand nombre, qui met en place des **parcours diversifiés** pour nos élèves, qui nous donnent les moyens horaires et humains **d'accompagner nos élèves vers l'excellence professionnelle** et**CITOYENNE !**

Le projet d'arrêté du baccalauréat professionnel prévoit la création d'une épreuve de « rattrapage » pour les élèves qui n'auront pas obtenu 10 de moyenne lors du CCF et des épreuves écrites. Il faut avoir entre 08/20 et 10/20 en moyenne et avoir plus de 10/20 sur la partie pro.

L'épreuve consistera en un entretien de 20 minutes avec le candidat devant 2 membres du jury. L'objectif attendu de cet entretien est des plus flous. Interrogé par nos soins lors du CIC, le ministère a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle évaluation du stage en entreprise, ni de contenu disciplinaire à proprement parlé puisque l'épreuve ne porte pas sur une discipline particulière...

Le candidat sera reçu si la moyenne de cette note, donnée à l'issue de l'entretien, et la moyenne des notes du premier groupe, est supérieure à 10